



VOUS ÊTES INVITÉ A RÉPONDRE A L'ENSEMBLE DES QUESTIONS AFIN QUE VOTRE DEMANDE PUISSE ÊTRE TRAITÉE.

COURTIER

Nom du Cabinet :

Nom et prénom du représentant :

E-mail :

Téléphone :

Adresse : N° :

Type de voie :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Code ORIAS :

PROPOSANT (sera le Preneur d'Assurance si le contrat est souscrit)

Raison sociale (fournir un extrait Kbis) :

Forme juridique :

Nom et prénom du représentant :

Siège social : N° :

Type de voie :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Code NAF :

Siret :

Site internet :

Activités exercées :

Date de création de l'entreprise :

Date de clôture de l'exercice social :

Chiffre d'affaires :

Effectif :

SITUATION DU RISQUE

N° :

Type de voie :

Nom de la voie :

Code postal :

Ville :

Bâtiment :

Escalier :

Niveau (RDC, sous-sol, entresol, 1^{er}...) :

Superficie des locaux :

m²

CARACTÉRISTIQUES DU FUTUR CONTRAT

Affaire Nouvelle

Remplacement

Date d'effet souhaitée :

Échéance annuelle :

Périodicité :

Annuelle

Semestrielle

Temporaire

ANTÉCÉDENTS DU RISQUE

Le Proposant ou l'Assuré ou le Bénéficiaire :

A-t-il été, au cours des 3 dernières années, en liquidation ou en redressement judiciaire ? OUI NON

Si oui, quelle est à ce jour l'évolution de sa situation ? (rachat, plan de continuation...) :

La manifestation a-t-elle été organisée les années précédentes ?

Si oui, préciser les dates : S'est-elle déroulée normalement ? OUI NON

Si non, en préciser les raisons :

A-t-elle fait l'objet d'une assurance ? OUI NON

Si oui, par quel assureur ?

N° de contrat :

Pour quelles garanties ? :

A-t-il déclaré des sinistres au cours des 3 dernières années ? OUI NON

Dans l'affirmative, nous en préciser la nature, le nombre, les circonstances, la date et l'importance :

Pour tout sinistre d'un montant supérieur à 1.500 €, donner les détails sur la nature et les circonstances du ou des sinistres par une note que vous joindrez au présent formulaire.

Ces sinistres ont-ils entraîné la résiliation du contrat ? OUI NON

Si non, motif du changement d'assureur :

Des mesures ont-elles été prises pour éviter le renouvellement de sinistres de même nature ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

Autres évènements ou circonstances pouvant donner lieu dans l'avenir à la mise en jeu de l'éventuel contrat ? OUI NON

Si oui, fournir les détails :

MANIFESTATION :

Nom :

Nature : foire exposition salon
 autre
 si autre, préciser

Thème :

Dates :

Nombre de visiteurs attendus :

Lieu :

S'agit-il d'un lieu habituellement destiné à des foires ou expositions ? OUI NON

La commission de sécurité a-t-elle déclaré les lieux conformes pour la manifestation ? OUI NON

- en salle, préciser la nature de la construction :
- sous structure légère en place, préciser la capacité d'accueil :
- sous structure légère à monter, préciser la capacité d'accueil :
- en extérieur

Moyens de protection et de secours :

Y-a-t-il, sur les lieux de la manifestation :

une équipe de pompiers ? OUI NON

des bouches d'incendie ? OUI NON

des extincteurs ? OUI NON

si oui combien ?

La manifestation est-elle gardiennée ? en permanence ? OUI NON

en dehors des heures d'ouverture de la manifestation ? OUI NON

préciser les moyens mis en œuvre :

Exposants (régulièrement inscrits) :

Nombre :

Nature des objets ou marchandises exposés :

GARANTIES DEMANDÉES POUR L'ORGANISATEUR

ANNULATION ORGANISATEUR (OPTION) OUI NON

La garantie doit-elle être étendue :

Aux intempéries si la manifestation a lieu en plein air ? OUI NON

Et/ou sous structure légère ? OUI NON

A l'indisponibilité de personnes ? OUI NON

Si oui, remplir l'annexe « indisponibilité de personnes »

Existe-t-il un programme ? (à nous joindre ou indiquer site web) OUI NON

Site web :

Détail des frais engagés et des recettes prévues : reprendre les postes de votre budget prévisionnel

Si le tableau n'est pas complété remise du budget en pièce jointe (information indispensable pour l'assureur)

FRAIS ENGAGES		RECETTE PRÉVUES	
Artistes et frais annexes		Billetterie	
Régie		(* Sponsors / subventions non remboursables	
Frais de location (salle, matériel...)		(* Sponsors / subventions non remboursables	
Publicité		Autres :	
Autres :			
TOTAL		TOTAL	

(* en cas d'annulation de la manifestation assurée

Un retard ou un report est-il envisageable ? OUI NON

Si oui, préciser les possibilités et le montant des frais supplémentaires :

Dans ce montant à assurer :

Maximum par jour :

Nature des sommes assurées :

frais engagés frais engagés et bénéfiques (uniquement si antécédents)

DOMMAGES ORGANISATEUR

MATÉRIEL (OPTION) OUI NON
(joindre la liste)

Montant du matériel à garantir : EUR

Y a-t-il des structures légères ? OUI NON

Valeur à assurer :

Y a-t-il du matériel informatique, du matériel audiovisuel et assimilé ? OUI NON

Valeur à assurer :

Y a-t-il des objets de nature fragile et cassante tel que verre, plâtre, terre cuite, etc... ? OUI NON

Valeur à assurer :

Le transport est-il à couvrir ? (y compris chargement et déchargement) OUI NON

Montant : EUR

Lieu de départ : Lieu de retour :

Modalités de transport :

Terrestre En propre compte

par transporteur Références du transporteur :

Date du transport :

VOL DES ESPÈCES ET VALEURS (OPTION) OUI NON

Montants de garantie (au premier risque) :

caisses :

nombre :

maximum sur une caisse : EUR

hors coffre au commissariat général : EUR

en coffre au commissariat général : EUR

transport dans l'enceinte de l'exposition : OUI NON

RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR (OPTION) OUI NON

Période pendant laquelle la garantie est demandée (y compris installation et démontage) : du au

La manifestation est-elle soumise à une réglementation particulière ? OUI NON

Si OUI, préciser laquelle :

l'ensemble des autorisations administratives nécessaires ont été obtenues OUI NON

la voie publique et/ou un lieu ouvert à la circulation sont-ils utilisés ? OUI NON

des véhicules à moteur participent-ils à la manifestation ? OUI NON

Du personnel d'État est-il mis à votre disposition ? OUI NON

SI OUI, nombre d'hommes et de véhicules, nature de leur prestation :

Des repas sont-ils servis ? OUI NON

préciser : la nature des produits :

l'origine des produits :

Des vestiaires sont-ils mis à la disposition du public ? OUI NON
(le dépôt doit donner lieu à remise d'un jeton ou d'une contre-marque qui doit être obligatoirement exigé par l'assuré ou ses préposés lors du retrait des vêtements ou objets déposés)

Recours contre les prestataires/fournisseurs/sous-traitants/cotraitants

Les prestataires/fournisseurs/sous-traitants/cotraitants peuvent-ils tous être identifiés ? OUI NON

(coordonnées complètes) :

Tous recours sont-ils maintenus contre eux et leurs assureurs ? OUI NON

Le proposant vérifie-t-il que les prestataires/fournisseurs/sous-traitants/cotraitants sont couverts par un contrat d'assurance RC Exploitation et Après Livraison/Après Travaux ? OUI NON

Biens mis à disposition (risques locatifs) :

Attention cette garantie ne couvre que les dommages subis par les bâtiments en dur et leur contenu en place, **À L'EXCLUSION DES MATÉRIELS ET OBJETS AMENÉS POUR LA MANIFESTATION, AINSI QUE DES STRUCTURES LÉGÈRES.**

Le proposant est-il ? Propriétaire locataire
 autre Préciser :

(joindre la convention de mise à disposition ou le contrat de location précisant la nature des locaux et de leur contenu)

Un état des lieux a-t'il été établi lors de la prise de possession des locaux ? OUI NON
 (le montant de la franchise est multiplié par trois pour les dommages subis par les Biens mis à disposition en l'absence d'état des lieux).

AUTRES MONTANTS SOUHAITES : pour des montants plus élevés que ceux proposés dans la garantie de base, cochez la cas correspondant à l'option choisie.

		INCENDIE / EXPLOSION / ACTION DE L'EAU		AUTRES DOMMAGES DONT MAXIMUM PAR OBJET
Garantie de base acquise d'office		150 000 EUR	+	30 000 EUR dont 7 500 EUR
Autres montants souhaités :		INCENDIE / EXPLOSION / ACTION DE L'EAU		AUTRES DOMMAGES DONT MAXIMUM PAR OBJET
Option 1	<input type="radio"/>	300 000 EUR	+	60 000 EUR dont 15 000 EUR
Option 2	<input type="radio"/>	600 000 EUR	+	100 000 EUR dont 30 000 EUR
Option 3	<input type="radio"/>	1 000 000 EUR	+	150 000 EUR dont 50 000 EUR

Souhaitez-vous l'étendre à la responsabilité civile des exposants ? OUI NON

GARANTIES DEMANDEES POUR TOUS LES EXPOSANTS

ANNULATION EXPOSANTS (OPTION) OUI NON

Frais de participation par exposant :

Indiquer la répartition par provenance de pays :

DOMMAGES EXPOSANTS (OPTION) OUI NON

Nature des matériels, objets et/ou marchandises :

Montant de la garantie :

en premier risque par exposant, en garantie obligatoire :

par m² : EUR

par exposant : EUR

Souhaitez-vous l'extension pour la casse des objets fragiles ? OUI NON

Si oui, engagement maxi de l'assureur : EUR

Souhaitez-vous proposer des garanties complémentaires ? OUI NON

Nous vous remercions du soin apporté à remplir ce formulaire, et à le compléter suivant vos propres besoins.

Les informations à caractère personnel recueillies par ALBINGIA sont indispensables à la gestion de votre demande. Ces informations ont également pour finalité la passation, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution des contrats d'assurance souscrits.

L'ensemble des réponses aux questions sont obligatoires ; à défaut de réponse à l'une d'entre elles, votre demande pourrait ne pas être traitée.

Toute opération relative aux données à caractère personnel est soumise aux dispositions du règlement européen 2016/679 sur la protection des données à caractère personnel.

Nous vous informons que les données recueillies pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus aux entités composant la compagnie ALBINGIA en France ainsi que, si nécessaire, à ses intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans le respect de la législation sur la protection des données à caractère personnel, et dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées.

Par ailleurs, vous êtes informé qu'en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ALBINGIA peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires habilitées

En application de la réglementation et en particulier du Règlement européen 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation des informations qui vous concernent, en justifiant de votre identité en écrivant à l'adresse suivante : ALBINGIA – Délégué à la protection des données (DPD) - 109/111 rue Victor Hugo, 92300 LEVALLOIS PERRET - par mail : dpd@albingia.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Les données vous concernant seront conservées pendant une durée de 3 (TROIS) ans à compter de la collecte ou du dernier contact en l'absence de conclusion d'un contrat.

En cas de contestation, vous disposez du droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés. En cas de décès, et en l'absence de directives de votre part, vous êtes informé que vos héritiers disposent d'un droit de s'opposer à la poursuite des traitements de vos données ou faire procéder à leur mise à jour.

Vous certifiez exactes les déclarations de la présente proposition qui pourront constituer la base d'un contrat d'assurance et reconnaissez avoir pris connaissance du texte des articles L.113.8 et L.113.9 du Code des Assurances repris ci-après.

Vous vous engagez à nous déclarer tout élément susceptible de modifier notre appréciation du risque et qui surviendrait postérieurement à la remise de la présente proposition, notamment tout événement susceptible de mettre en jeu les garanties de l'éventuel contrat.

Fait à

Le

**Faites précéder la signature de « Lu et Approuvé »
et apposer le cachet du proposant**

Article L. 113.8

Indépendamment des causes ordinaires de nullité et sous réserve des dispositions de l'Article L.132.26, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre. Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113.9

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'assurance. Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat, moyennant soit une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de la prime payée pour le temps ou l'assurance ne court plus. Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

PARTIE RÉSERVÉE A L'INTERMÉDIAIRE

Connaissez-vous personnellement le proposant ?

OUI

NON

Si oui, depuis combien de temps ?

Fait à

Le

SIGNATURE DU COURTIER, APPOORTEUR DE L'AFFAIRE